



-----  
**CABINET**  
-----

**DIRECTION DES SYSTEMES  
D'INFORMATION**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**



**Union - Discipline - Travail**  
-----

# **GUIDE DE L'OPERATION DE CONTROLE DE PRESENCE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DE L'ETAT**

L'opération de contrôle de présence consiste pour les chefs de service, à pointer électroniquement, dans le module de contrôle de présence du SIGFAE, la présence physique des Fonctionnaires et Agents de l'Etat à leur poste de travail.

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS
PRESENT AU POSTE	Fonctionnaire présent	Pointer <b>présent</b> au poste de travail	Chef de service	RAS
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en formation	Pointer <b>présent</b> au poste de travail		Justifier avec la <b>décision de mise en formation (formation en Côte d'Ivoire) ; L'arrêté de formation ENA (formation à l'ENA) et autres structures de Formations ; la Communication en Conseil des Ministres (formation à l'étranger)</b>
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en congé annuel	Pointer <b>présent</b> au poste de travail		Justifier avec la décision de congé annuel
	Fonctionnaire ou Agent de l'Etat en congé de maladie de longue durée.	Pointer <b>présent</b> tout fonctionnaire en congé de maladie selon les procédures en vigueur.		Justifier avec l' <b>arrêté de congé de maladie de longue durée ou l'Avis du Conseil de Santé en cours de validité</b>

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS	
ABSENT AU POSTE	Fonctionnaire en abandon de poste	Pointer <b>absent</b> au poste de travail	Chef de service	Après 72 heures d'absence selon la circulaire n°01843/EFP/CD du 31 octobre 1995 relative aux mesures et procédures disciplinaires	
	Fonctionnaire en détachement	Pointer <b>absent</b> au poste de travail		Arrêté de détachement	Prendre des dispositions pour identifier ces cas dans le cadre du fichier des contentieux afin de ne pas les transmettre au Conseil de Discipline
	Fonctionnaire en disponibilité	Pointer <b>absent</b> au poste de travail		Arrêté de disponibilité	

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS
CAS PARTICULIER	Fonctionnaire présent physiquement mais invisible sur l'interface du chef de service	<p>Pour les structures (Institutions ou Ministères) incorrectes:</p> <p><b>Contacter le MFP pour la mise à jour des structures par les canaux suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un formulaire sur l'espace fonctionnaire</li> <li>- Un formulaire dans le module Chef de service</li> <li>- Un formulaire dans le module GRH</li> <li>- Une ligne directe : 20-25-90-44 20-25-90-45 20-25-90-46</li> </ul>	Ministère de la Fonction Publique	<p>Justifier avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le <b>certificat de prise de service SIGFAE</b> de l'intéressé.</li> <li>- l'<b>Attestation de présence</b> au poste</li> <li>- l'<b>acte de nomination</b> dans les fonctions</li> </ul>
		<p>Pour les structures (Ministères ou Institutions) correctes et services (DG, DC, SD) ou lieu de travail incorrect :</p> <p><b>Contacter les DRH pour les mises à jour des services et du lieu de travail</b></p>	DRH des Ministères et institutions	-

NOTIONS	SITUATION DU FONCTIONNAIRE OU DE L'AGENT DE L'ETAT	ACTIONS A MENER	RESPONSABLES	OBSERVATIONS
CAS PARTICULIER	Fonctionnaire traduit devant le Conseil de Discipline	Pointer <b>absent</b> au poste		
	Fonctionnaire en instance de redéploiement ou d'affectation	Le fonctionnaire en instance de redéploiement ou d'affectation devrait être affecté par la Direction de la Gestion Administrative des Personnels Civils de l'Etat, avant le démarrage de l'opération de contrôle de présence au poste. Cette affectation sera portée à la connaissance des intéressés par une note.		